



**AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**

Cotonou, le 08 FEV 2019

NOTE CIRCULAIRE

N° 02/2019/MEF/ANDF/DG/DAF/SRH/SA

Portant institution d'un Comité de
Coordination des Réformes Doing
Business (CCR-DB) au sein de l'Agence
Nationale du Domaine et du Foncier

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**

Vu la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 30 mars 2016, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs des élections présidentielles du 20 mars 2016 ;

Vu le Décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;

Vu le Décret n° 2017-41 du 25 janvier 2017 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le Décret n° 2015-10 du 29 janvier 2015 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;

Vu le Décret n° 2016-048 du 10 mars 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;



Article 1^{er} :

Il est institué au sein de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier, un Comité de Coordination des Réformes Doing Business (CCR-DB).

Article 2 :

Le Comité de Coordination des Réformes Doing Business est composé de sept (07) membres :

- **Président** : Monsieur Moussa-Fils DJIBRIL AKAMBI, Directeur Général Adjoint ;
- **Rapporteur** : Monsieur Hugues SAGBADJA, Juriste, Chargé de Projet,
- **Membres** :
 - Monsieur Rodrigue KANHO, Chef Département de l'Audit du Suivi et de l'Evaluation ;
 - Madame Clémentine DOHOU LOKOSSOU, Régisseur Principal de la Propriété Foncière et des Hypothèques ;
 - Monsieur Alidou SARE, le Responsable Informatique ;
 - Monsieur Xavier ZOLA, Chef Département de la Formation, du Renforcement de Capacité et de l'Appui à la Gestion Foncière,
 - Monsieur Victorin NOUMADO, Chef Département Administratif et Financier.

Article 3 :

Le CCR-DB a pour mission de :

- dresser un tableau de suivi des réformes Doing Business relativement à l'indicateur « Transfert de Propriété » engagées par l'ANDF ;
- proposer au Directeur Général, toute mesure devant faciliter la mise en œuvre desdites réformes ;



Handwritten signature or mark in blue ink.

- suivre la mise en œuvre de chacune des actions de réforme Doing Business au niveau de chaque Département de l'Agence ou responsables chargés de sa mise en œuvre ou de toute autre structure concernée;
- contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions de réforme ;
- élaborer un rapport trimestriel sur le niveau d'exécution des activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre desdites réformes.

Article 4 :

Le Comité se réunit chaque deuxième vendredi du mois, pour faire le point de la mise en œuvre des réformes.

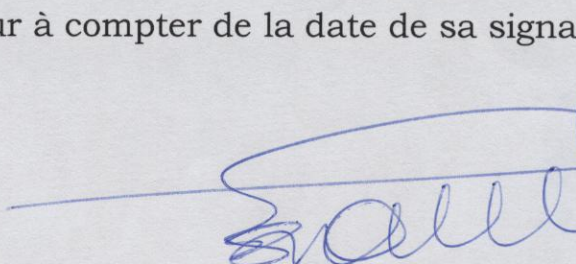
Il peut également se réunir en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

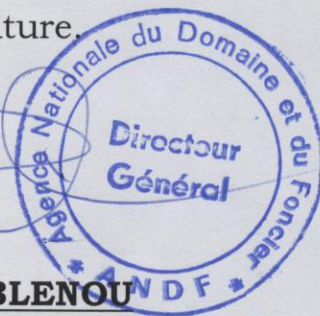
Article 5 :

Les fonctions de membre du CCR-DB sont gratuites.

Article 6 :

La présente note circulaire qui abroge toutes dispositions antérieures contraires entre en vigueur à compter de la date de sa signature.


Victorien D. KOUGBLENOU



AMPLIATIONS

- | | |
|-----------------------------|------|
| • Secrétariat Administratif | (01) |
| • Départements | (05) |
| • Chrono | (01) |

